



Réouverture de votre restaurant

Les 3 étapes

La réouverture des restaurants se fait de manière progressive **entre le 19 mai et le 30 juin**. Un protocole sanitaire strict doit être respecté par les professionnels comme par les clients.

Depuis le 19 mai

- L'accueil des clients est limité à votre terrasse, et à une jauge de 50 %.
- Pour les terrasses de moins de 10 tables, des parois ou des paravents doivent faire office de séparation.
- Le couvre-feu est fixé à 21h.

À partir du 9 juin

- La limite à 50 % de la jauge en terrasse est levée.
- L'accueil en salle est à nouveau possible, avec une jauge limite de 50 %.
- Le couvre-feu est repoussé à 23h.

À partir du 30 juin

- La limite des 50 % de capacité en intérieur est levée.
- Le couvre-feu est levé.

Les impondérables, quelle que soit l'étape de réouverture :

- vos clients doivent porter le masque à leur arrivée et pour se déplacer ;
- votre personnel et vos clients doivent se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique ;
- la limite est de 6 personnes par table ;
- les gestes barrières doivent être respectés et encouragés.

Mai 2021

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin 2021

	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				